

AVIS PUBLIC
(Article 474.2 – Loi sur les cités et villes)

AVIS AU PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond recevra, pour adoption, le budget de la Ville de New Richmond pour l'exercice 2026, de même que le programme triennal d'immobilisations pour 2026, 2027 et 2028, et ce, à l'occasion d'une séance extraordinaire du Conseil, qui **sera tenue le 15 décembre 2025, à compter de 20 h, dans la salle de délibérations de l'hôtel de ville.**

Donné à New Richmond,
Ce 4^e jour de décembre 2025

Céline LeBlanc
Greffière